

Image not found or type unknown



Frais pour la clôture d'une succession

Par **Marcel71**, le **12/08/2014** à **11:55**

Bonjour,

Mes parents sont décédés l'un en 2007 et l'autre 2011. Récemment nous(4 enfants) avons signé un compromis de vente pour leur maison s'élevant à 48000€. Nous devons à présent clore la succession et la secrétaire nous a informés que la quasi totalité des 48000€ servira à payer les frais liés à la clôture de la succession. Je suis extrêmement surprise de ce montant exorbitant sachant que mes parents avaient, en plus de cette (petite) maison, 3,7 hectares de terrains sans grande valeur (friches, taillis, bois...). Comment m'assurer de ce prix ? Comment se calculent les frais de succession ?

Merci d'avance !